

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 AOUT 2020

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.

Membres présents : M. Philippe PFISTER - 1^{er} adjoint ; Mmes Patricia CASNER - 2^{ème} adjoint ; Christiane CUNY - 4^{ème} adjoint ; M. Marc BEILL - 5^{ème} adjoint ; Mme Pascale MATHIOT ; M. Denis BETSCH ; Mmes Isabelle VERLET ; Cécile CHARLIER ; M. Patrick BANZET ; Mme Véronique VAGNER ; MM. Olivier MANGEL ; Jean-François WOELFFLIN ; Mme Diana POPOVA ; M. Stephan LANG ; Mme Evelyne FERRY ; M. Stéphane PIR ; Mme Floriane PIERSON ; M. Stéphane HOUTMANN.

Membres absents excusés : MM. Alain JANEL - 3^{ème} adjoint (procuration à Jean-Bernard PANNEKOECKE) ; Patrick BEIN (procuration à Christiane CUNY) ; Mmes Karima RENAUD (procuration à Philippe PFISTER) ; Tessy HAUTIERE (procuration à Patricia CASNER).

Assistaient à la séance : MM. Arnaud HUMBERT, DGS, secrétaire de séance ; Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 28 MAI ET 10 JUILLET 2020

Les procès-verbaux des 28 mai et 10 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Approuve l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

Fonctionnement	Dépenses
60623 alimentations	+ 1.000
60631 fournitures d'entretien	+ 1.000
61521 terrains	- 16.500
615221 bâtiments publics	- 8.000
6168 autres	+ 2.000
617 études et recherches	- 2.000
6226 honoraires	+ 3.000
6227 frais d'actes et de contentieux	+ 26.500
6232 fêtes et cérémonies	- 2.000
6247 transports collectifs	- 5.000
6251 Voyages et déplacements	- 1.000
673 titres annulés	+ 1.000

Investissement	Dépenses	Recettes
2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA	+ 300	
2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA		+ 300
Opération 204 acquisition matériel transport 2182 matériel de transport	+ 11.000	
Opération 241 éclairage public 21538 autres réseaux	- 11.000	

REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL**Le Conseil Municipal**

Vu l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Considérant que la Commune de La Broque compte plus de 1000 habitants.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Approuve le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de La Broque.

FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE - PROJET ECOLE**Le Conseil Municipal**

Vu les délibérations des 4 mai et 30 novembre 2018, 25 janvier 2019, 25 juin 2020 relatives au projet de transfert de l'Ecole maternelle de La Broque - Extension, transformation et amélioration énergétique Ecole élémentaire La Broque et création de 2 salles multifonctions dans le bâtiment existant.

Vu l'exposé du Maire

Vu le taux modulé de la Commune de La Broque

Considérant le montant du marché attribué à hauteur de 1.365.844,00 €

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Adopte le plan de financement comme suit :

- DETR = 31,5 % soit 430.284,00 €
- DSIL = 15.08 % soit 205.950,00 €
- Région climaxion = 3.95 % soit 53.980,00 €
- Département Contrat territoire = 3.50 % soit 47.774,18 €
- Département Fonds solidarité communale = 7.32 % soit 100.000,00 €
- Commune = 38,64 % soit 527.856,00 € (18,30 % cession ancien bâtiment scolaire, 20,34 % emprunt)

Sollicite l'aide du Département dans le cadre du fonds de solidarité communale pour le projet évoqué.

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue d'aboutir au subventionnement de ce projet.

FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE - PROJET VOIRIE**Le Conseil Municipal**

Vu l'exposé du Maire

Vu la nécessité d'une réfection des voiries situées rue des Pommiers, rue de la Fraise et rue des Feignes

Vu le taux modulé de la Commune de La Broque

Considérant le montant estimé des travaux à hauteur de 305.222,10 € qui se décompose comme suit :

- Rue des Pommiers à hauteur de 113.950 € HT
- Rue de la Fraise à hauteur de 86.627,10 € HT
- Rue des Feignes à hauteur de 104,670 € HT

Après en avoir délibéré**A l'unanimité**

Adopte le plan de financement comme suit :

- Département Fonds solidarité communale = 28 % soit 85.462,19 €
- Commune = 72 % soit 219.759,91 €

Sollicite l'aide du Département dans le cadre du fonds de solidarité communale pour le projet évoqué.

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue d'aboutir au subventionnement de ce projet.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer la somme de 96,23 € relative au remboursement de documents non restitués à la Médiathèque de La Claquette :

- M. MUC Bertrand, 10 Grand rue 67570 ROTHAU

Considérant l'irrecouvrabilité de cette créance, soit un montant total de **96,23 €**

Le Conseil Municipal**Après en avoir délibéré****A l'unanimité**

Décide de l'admettre en non-valeur.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6541 du budget primitif 2020.

SIGNATURE DES PRESENTS

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Philippe PFISTER

Patricia CASNER

Christiane CUNY

Marc BEILL

Pascale MATHIOT

Denis BETSCH

Isabelle VERLET

Cécile CHARLIER

Patrick BANZET

Véronique VAGNER

Olivier MANGEL

Jean-François WOELFFLIN

Diana POPOVA

Stephan LANG

Evelyne FERRY

Stéphane PIR

Floriane PIERSON

Stéphane HOUTMANN